



Licenciement économique et crp

Par **claudé fidelle_old**, le **26/11/2007** à **19:44**

Bonjour à tous, suite à un licenciement économique mon employeur m'a proposé un CRP. Cette convention semble très avantageuse, mais de nature méfiante pourrez t on me dire si ce CRP cache certaines choses qui me seraient désavantageuses au cas où je refuse ce CRP?
Merci à tout le monde

Par **mathis666_old**, le **27/11/2007** à **01:50**

Votre employeur à l'obligation de vous proposer une convention de reclassement personnalisée lorsqu'il vous licencie pour motif économique.
Vous n'avez absolument rien à craindre, il s'agit de faire un bilan de vos compétences et de vous proposer une formation afin que vous retrouvez plus facilement un emploi. La formation est rémunérée par les assedics et doit être achevée, à défaut vous devriez rembourser ce que vous avez perçu.
C'est à vous de voir, si vous avez besoin de cette aide pour retrouver un emploi, ou si vous souhaitez changer de domaine de compétence.
Cordialement.